



## Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

### Procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2015

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2015
2. Rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire sur le rapport spécial de la Cour des comptes concernant la mise en application du Protocole de Kyoto
  - Entrevue avec M. le Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures sur le rapport spécial de la Cour des comptes
  - Discussion et adoption du projet de rapport de la commission
3. Examen d'une note concernant la publicité des rapports de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire
4. Examen des transferts des crédits budgétaires - année budgétaire 2015 (1<sup>e</sup> liste)
5. Divers

\*

Présents: Mme Diane Adehm, M. Frank Arndt, M. André Bauler, M. Eugène Berger, Mme Joëlle Elvinger, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Gilles Roth remplaçant M. Jean-Marie Halsdorf, M. Gérard Anzia remplaçant Mme Viviane Loschetter, Mme Martine Mergen, M. Roger Negri

M. Camille Gira, Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures

M. Henri Haine, du Ministère de l'Environnement

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Viviane Loschetter, M. Marcel Oberweis

\*

Présidence: Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

\*

## 1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2015**

Le projet de procès-verbal est approuvé sans modification.

## 2. **Rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire sur le rapport spécial de la Cour des comptes concernant la mise en application du Protocole de Kyoto**

### **Entrevue avec M. le Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures sur le rapport spécial de la Cour des comptes**

M. le Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures a exprimé le souhait d'informer les membres de la commission parlementaire sur les efforts réalisés depuis 2013 au niveau des politiques et mesures, des programmes d'achat des crédits d'émission de gaz à effet de serre et des améliorations qui ont été apportées au niveau de la gestion et du travail du comité interministériel du Fonds climat et énergie.

Mme la Présidente rappelle qu'il avait été initialement convenu que le rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire allait uniquement se référer au rapport spécial de la Cour des comptes, laissant à la Sous-commission composée de membres de la Commission de l'Economie et de la Commission de l'Environnement le soin de préparer le débat d'orientation sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie.

Dans sa prise de position du 31 décembre 2013, quelques mois après que le Gouvernement actuel venait d'être constitué, le Ministère au Développement durable et aux Infrastructures avait déjà réagi aux critiques formulées par la Cour des comptes. M. le Secrétaire d'Etat rappelle que la lutte contre le changement climatique, dossier fort complexe, fait partie des objectifs prioritaires du Gouvernement actuel tant au niveau national qu'au niveau européen et international, et est également une des priorités de la Présidence luxembourgeoise en vue de la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP21) qui aura lieu à Paris en décembre 2015.

Au niveau européen, l'année 2014 a été marquée par l'adoption du paquet énergie et climat de l'Union européenne l'engageant, d'ici 2030, à réduire d'au moins 40% ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990, à améliorer de 27% son efficacité énergétique et à faire passer la part de ses énergies renouvelables à 27%. Après Paris, l'Union européenne devra se pencher sur un nouveau «*burden sharing*» entre Etats membres.

En ce qui concerne les constatations de la Cour des comptes au sujet du Fonds climat et énergie et des travaux du comité interministériel mis en place, M. Gira explique que depuis 2013 ledit comité se réunit régulièrement. Il s'est doté de critères d'évaluation pour les projets, et le Gouvernement a donné comme consigne de ne plus recourir à des droits d'émission en provenance de projets situés dans les pays émergents, mais de donner la priorité à nos pays partenaires respectivement les pays les moins avancés, dans la mesure du possible. En principe, tous les droits d'émission acquis en 2014 et 2015 étaient labellisés «Gold Standard», label créé en 2003 par le *World Wildlife Fund* (WWF) et d'autres

organisations non-gouvernementales. Les prix d'achat de ces droits d'émission sont d'ailleurs plus élevés. Pour les années à venir, le comité interministériel travaille sur la mise en place d'un partenariat stratégique avec le «Gold Standard».

Le comité interministériel est également en train d'élaborer de nouveaux critères pour le choix et le monitoring des programmes et projets dans le cadre de la participation luxembourgeoise au financement climatique international. Le Gouvernement a adopté récemment une réorientation des dépenses pluriannuelles du Fonds climat et énergie pour mettre l'accent sur les mesures nationales et la participation luxembourgeoise au financement climatique internationale (FCI). L'engagement total du Luxembourg au FCI s'élève à 120 millions d'euros pour les années 2014 à 2020, et ceci en complément aux engagements du Luxembourg en matière d'aide publique au développement.

Le Luxembourg a soutenu p. ex. le Cap Vert pour élaborer son INDC (*Intended Nationally Determined Contribution*) respectivement finance une entreprise luxembourgeoise pour y mettre en place un plan d'action biomasse. D'autres projets sont déjà prévus au Sénégal et au Vietnam.

Pour ce qui est de l'évaluation des mesures nationales PRIMes CAR-e, CAR-e plus et House par la Cour des comptes, M. le Secrétaire d'Etat rappelle que la prime CAR-e classique n'a plus été prolongée au-delà de 2012 et la PRIME CAR-e plus, pour les véhicules électriques, n'a plus été prolongée au-delà de 2014. En ce qui concerne la PRIME House, il est évident que le Gouvernement va revoir cette prime au fur et à mesure de l'évolution de la réglementation en matière d'efficacité énergétique. Le régime actuel défini par le règlement grand-ducal du 12 décembre 2012 est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est projeté de mettre en place, en coopération avec le Ministère du Logement, un régime révisé et l'on travaille également sur la mise en place de la certification LENOZ (*Lëtzebuurger Nohaltegkeets-Zertifizéierung fir Wunnéngen*).

Le Ministère au Développement durable et aux Infrastructures évalue régulièrement le 2<sup>e</sup> plan d'action national «Protection du climat» (mai 2013), et le Gouvernement veut clairement donner une priorité aux mesures nationales. M. le Secrétaire d'Etat rappelle dans ce contexte les efforts déployés dans le domaine des transports (stratégie «MoDu», mobilité douce,...), le pacte climat entre l'Etat et les communes (signé par 95 communes), l'augmentation de la TVA qui a eu un impact sur le prix des énergies fossiles et la mise en concurrence des quatre plus grandes stations d'essence.

Toutes les mesures nationales mises en œuvre ont certainement permis de réduire considérablement le déficit à combler par l'achat de droits d'émission. Ce déficit s'élève à 14,2 millions de tonnes équivalents de CO<sub>2</sub> pour la première période d'engagement du protocole de Kyoto, période couvrant les années 2008-2012 et, selon les dernières projections publiées auprès des organisations internationales (AEE, CE, UNFCCC), ce déficit serait de 7,5 millions de tonnes équivalents de CO<sub>2</sub> pour la deuxième période d'engagement, couvrant les années 2013-2020. Le Luxembourg doit atteindre une réduction de 20% en 2020 des émissions résultant des secteurs hors-ETS, et des objectifs intermédiaires annuels seront à respecter à partir de 2013 (réduction linéaire progressive).

Les derniers inventaires, non encore revus par les instances internationales, donc non officiels, montrent que pour 2013 et 2014 nous aurions atteint nos objectifs intermédiaires pour ces deux années. En effet, il a été constaté que les ventes de carburants sont en baisse depuis 2011. Si pour 2012, les ventes ont été presque au niveau de l'année précédente, elles ont chuté de 4% en 2013 par rapport à l'année précédente et encore une fois de 3,30% en 2014. Selon le Ministère des Finances, elles risquent encore de chuter de 3% en 2015, et cette tendance se confirmerait pour les années à venir. Il s'ensuit que les projections de nos émissions de gaz à effet de serre doivent être réévaluées à la lumière de ces évolutions. Tout porte à croire que le déficit à combler pendant la période 2013-2020 sera de plus ou moins 2 millions de tonnes équivalents de CO<sub>2</sub>, et donc nettement moins élevé qu'initialement prévu, mais il faut rester prudent.

Voilà pourquoi le Ministère au Développement durable et aux Infrastructures, le Ministère de l'Economie et le STATEC ont initié un projet de modélisation dont l'objectif général est d'améliorer des projections macro économiques de long terme de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et d'évaluer l'impact de scénarios macro économiques alternatifs ou de mesures et politiques sur ces projections.

Finalement, le Ministère des Finances doit également revoir et actualiser les données sur l'évolution des ventes de carburants, ces dernières ayant un impact considérable sur nos émissions de gaz à effet de serre. Toutes ces constatations doivent nourrir les travaux d'analyse sur les exportations de carburants et les conclusions à en tirer pour d'éventuelles mesures futures dans le cadre d'un troisième plan d'action national.

#### *Echange de vues*

Un membre du groupe parlementaire LSAP salue le complément d'informations fourni par le Secrétaire d'Etat et souhaite pouvoir disposer d'un relevé détaillé des programmes et projets dans le cadre de la participation luxembourgeoise au financement climatique international. Le représentant ministériel informe que la période 2008-2012 est close et qu'une liste peut être fournie à la Chambre des Députés.

M. Gira explique, sur base de la situation au Cap-Vert, qu'il est essentiel de soutenir les pays partenaires dans l'électrification de leur pays, tout en évitant de les pousser dans une nouvelle dépendance de systèmes centralisés.

Un membre du groupe parlementaire DP souhaite savoir si la construction de davantage de maisons passives aura un impact sur le déficit à combler par le Luxembourg en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. M. le Secrétaire d'Etat informe que le STATEC disposera bientôt d'une personne chargée uniquement du rassemblement des données concernant les émissions de gaz à effet de serre.

Quid de l'énergie intrinsèque nécessaire lors du cycle de vie d'un matériau (p. ex. éléments isolants) ou de produits? M. Gira répond que, si l'on veut comparer les énergies traditionnelles et les énergies nouvelles, il faudra également tenir compte des coûts de production et d'acheminement du gaz et du pétrole. Au Luxembourg, plusieurs projets

touchant l'utilisation du chanvre et du miscanthus comme matériau d'isolation (possibilité d'incorporer les fibres dans une formule de béton) sont à l'étude.

A partir de 2017, le Gouvernement n'accordera plus de subventions pour des constructions nouvelles à basse consommation énergétique (vu que tout nouveau logement devra remplir ces critères), mais il sera possible de soutenir d'autres initiatives en matière de réduction de la consommation d'énergie.

Un membre du groupe parlementaire CSV demande si le Gouvernement a l'intention d'accorder des subventions en cas d'assainissement énergétique d'habitations plus anciennes. M. le Secrétaire d'Etat répond que le Gouvernement est en train de passer en revue toutes les options qui se présentent au niveau des différents ministères. L'orateur renvoie également à l'existence d'aides indirectes comme la déduction des intérêts débiteurs et autres frais liés à l'assainissement d'une habitation.

Quelles aides sont disponibles pour les producteurs d'énergies alternatives? M. Gira rappelle qu'actuellement, la réglementation en vigueur garantit des tarifs d'injection pour une durée de 15 ans et uniquement pour les installations photovoltaïques dont la puissance électrique est inférieure ou égale à 30 kW. Afin de permettre davantage aux personnes privées de participer sous forme de projets communs au développement des énergies renouvelables sur le territoire national, le projet de règlement grand-ducal adopté introduit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 une rémunération sous forme de tarifs d'injection pour les installations photovoltaïques collectives dont la puissance se situe entre 30 kW et 200 kW. Le bénéficiaire de cette aide doit être constitué sous forme d'une société coopérative composée exclusivement et au moins de 10 personnes physiques.

Suite à une autre question, M. le Secrétaire d'Etat se montre critique vis-à-vis de projets visant à exploiter le potentiel énergétique des déserts afin d'approvisionner les régions avoisinantes (en particulier l'Europe) en électricité. Il craint le risque d'une nouvelle dépendance technologique des populations locales qui, en fin de compte pourraient profiter moins du projet que les pays du Nord. M. Gira se montre plus confiant face à des innovations comme la «batterie pour domicile» présentée en mai 2015. Vendue à environ 3500 dollars, elle sera fixée au mur - d'une maison ou d'un garage - et reliée à des panneaux solaires rendant ainsi l'habitation autonome du point de vue énergétique.

### **Discussion et adoption du projet de rapport de la commission**

La commission est d'accord avec la proposition de Mme la Présidente-Rapporteuse d'insérer un résumé des explications de M. Gira dans le rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire sur le rapport spécial «Kyoto».

L'adoption du projet de rapport est reportée au 16 novembre 2015.

### 3. Examen d'une note concernant la publicité des rapports de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

La commission analyse une note concernant la publicité des rapports de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire préparée par le Secrétariat général.

Les rapports spéciaux de la Cour des comptes sont publics et consultables sur le site web de la Cour des comptes. Ils sont présentés et discutés par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire (Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire) qui y consacre autant de réunions qu'elle le juge opportun. Les procès-verbaux de ces réunions sont publics après leur approbation et sont publiés sur le site web de la Chambre.

La rapportrice/le rapporteur désigné(e) par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire présente son projet de rapport lors d'une réunion de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Après adoption, ce document est envoyé au Gouvernement pour prise de position et à la Cour des comptes. Cependant, ce document n'apparaît pas dans la documentation de la Chambre. Seules les suites, telles que courriers envoyés au Gouvernement ou propositions émises par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, sont visibles en interne, parce que transmises via le courrier électronique de la Chambre.

La procédure existante prévoit que

*«- Dès réception d'une réponse positive de la part du ministère concerné par le rapport spécial, le rapport de la Commission ainsi que cette réponse sont envoyés au Président de la Chambre pour distribution à tous les membres de la Chambre des Députés.*

*- Dans le cas où le ministre fait savoir qu'il ne compte pas suivre les recommandations de la commission, cette dernière saisit la Chambre.».*

Ce cas ne s'est jamais encore présenté.

Au niveau politique et d'un point de vue administratif, la recherche d'un rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et le suivi des conclusions et recommandations de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire (émises dans ses rapports) s'avèrent très difficile en absence d'une publication et *a fortiori* de l'archivage des rapports.

De même, des recherches concernant l'évolution des travaux de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire sont très difficiles, voire impossibles.

Il est proposé de constituer au niveau du site public une nouvelle page dédiée aux rapports spéciaux de la Cour des comptes et des rapports de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Cette nouvelle sous-rubrique pourrait être intégrée dans la rubrique «Travail à la Chambre», au niveau de la sous-rubrique «Contrôle du Gouvernement». Cette nouvelle page permettra aussi la publication de l'ensemble des documents relatifs aux travaux de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Y seraient publiés les rapports actuels, ainsi que les rapports et documents annexes existants des années précédentes.

La commission charge sa présidente de soumettre la missive de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire au Président de la Chambre en vue de la mise en place des moyens informatiques permettant un accès aux rapports de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

Il est rappelé que le contrôle du pouvoir exécutif constitue une des fonctions principales de la Chambre des Députés. Les membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire sont donc unanimes pour estimer que les rapports de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire devraient figurer parmi les documents accessibles au grand public.

#### **4. Examen des transferts des crédits budgétaires - année budgétaire 2015 (1<sup>re</sup> liste)**

Les membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire passent en revue le relevé des transferts réalisés jusqu'au 30 septembre et imputés au budget pour 2015.

Deux transferts retiennent l'attention de la commission

1) - Ministère de la Culture:

Transfert vers l'article 02.0.33.033 libellé «Promotion d'activités culturelles sur le plan international»

Motifs:

- la mission de l'acteur culturel «Music: LX» a été redéfinie lors de l'établissement d'une nouvelle convention avec l'extension de ses activités à la musique contemporaine et classique, ce qui a nécessité l'embauche d'un nouveau collaborateur spécialisé à partir de février 2015;

- «Music: LX» s'est vu attribuer les nouvelles activités de «Luxembourg Music Information Centre» et de l'organisation du «*Luxembourg Classical Meeting*».

- Le Ministère a considéré que les frais engendrés par l'attribution de ces nouvelles missions étaient inconnus lors de l'établissement des propositions budgétaires pour l'exercice 2015.

Montant: 75.000.- euros.

2) - Ministère de la Culture:

Transfert vers l'article 02.0.33.010 libellé «Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles »

- Montant: 100.000.- euros.

- Motif: La politique des conventions du Ministère de la Culture a été revue pour 2015. Cette révision a entraîné la résiliation de certaines conventions conclues par le passé avec différents acteurs culturels qui sont payés dorénavant sous forme de subsides sur présentation de projets.

Ces dispositions étaient, selon le Ministère de la Culture, inconnues lors de l'établissement des propositions budgétaires pour l'exercice 2015, les crédits inscrits à l'article se sont avérés insuffisants et ont dû être adaptés.

Le secrétariat est chargé de préparer des courriers pour demander des informations complémentaires.

## 5. Divers

La prochaine réunion de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire est prévue pour le 10 novembre 2015 et aura lieu dans les locaux de la Cour des comptes européenne (présentation du rapport annuel 2014 de la Cour).

\* \* \*

Luxembourg, le 12 novembre 2015

La secrétaire,  
Francine Cocard

La Présidente,  
Diane Aehm